

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-227

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Sud	N° 2024-227

**Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Extra Rcade - Convention de
délégation de Maitrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et Gradignan - Décision -
Autorisation**

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rcade (OIM BIC) s'étend sur un territoire situé sur les communes de Mérignac, Gradignan et Pessac. Le périmètre est constitué d'entités urbaines distinctes mais confrontées aux enjeux d'aménagement communs :

- Enjeux de déplacements et d'accessibilité,
- Enjeux économiques, sur un secteur porteur d'emplois et rassemblant de nombreuses entreprises innovantes,
- Enjeux énergétiques,
- Enjeux urbains dans un paysage très sectorisé par la rocade, l'autoroute et la ligne ferroviaire.

Instaurée par délibération métropolitaine n°2016/77 du 12 février 2016, cette opération se caractérise par un certain nombre de requalifications d'espaces publics, dont les premières ont concerné l'avenue du Haut Lévêque à Pessac. Par délibération n° 2022-133 en date du 25 mars 2022, Bordeaux Métropole a acté de l'évolution du programme de constructions et des équipements publics à réaliser.

Les sous-opérations de requalification de l'espace public envisagées dans le cadre de l'opération OIM Bic extra rocade, se réaliseront suivant un calendrier qui s'étale jusqu'en 2035. La liste des opérations de requalifications d'espaces publics situées sur la commune de Gradignan et ayant fait l'objet de la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération OIM BIC extra rocade figure en annexe à la présente délibération (annexe 1). Ces opérations sont inscrites aux contrats de Codev successifs selon leur calendrier de réalisation.

Le montant prévisionnel des sous-opérations de requalification de l'espace public sur le territoire de Gradignan a été évalué dans le cadre de la DUP à 9 083 335 € HT soit 10 900 002 € TTC (au taux de TVA en vigueur de 20 % et selon les conditions économiques de 2018).

Une convention pour déléguer la maîtrise d'ouvrage des équipements publics à la Métropole :

La réalisation des sous-opérations de requalification de l'espace public requiert l'exercice de compétences de Bordeaux Métropole et de la Ville de Gradignan qui est compétente en

matière d'éclairage public, d'aménagement paysagers et d'enfouissement des réseaux Telecom.

Chaque sous-opération de requalification de l'espace public pourra donner lieu à la passation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des équipements relevant de la compétence communale conformément aux prescriptions de l'article L2422-12 du Code de la commande publique.

La maîtrise d'ouvrage unique de requalification des différents ouvrages comprend la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissements des réseaux télécoms, ainsi que les ouvrages d'éclairage public relevant de la compétence communale pour l'ensemble du territoire communal situé en extra rocade, compris dans le périmètre de Bordeaux Inno Campus.

Ces conventions définiront les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération et les modalités financières de remboursement par la ville, conformément au modèle de convention figurant en annexe 2.

Le montant prévisionnel à la charge de la Ville pourra varier par rapport au coût estimé des travaux au moment de la signature des conventions en fonction du coût définitif des travaux.

Les modalités d'échanges financiers entre la Ville et la Métropole

La Ville de Gradignan sera redevable des sommes à l'achèvement des travaux de chaque opération d'aménagement d'espace public, sur présentation d'un récapitulatif des dépenses exposées par Bordeaux Métropole en tant que maître d'ouvrage unique dans le cadre de la convention, accompagné des factures acquittées par Bordeaux Métropole.

La présente délibération a ainsi pour objet d'adopter les modalités de transfert de maîtrise d'ouvrage des équipements public de compétence communale entre la Ville de Gradignan et Bordeaux Métropole décrit dans la convention type joint (annexe 2) et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des conventions pour les opérations d'aménagement d'espace public comprises dans l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2022/25 du 28 janvier 2022, approuvant la création de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus extra-rocade

VU l'article L2422-12 du Code de la commande publique

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la réalisation des sous-opérations de requalification de l'espace public comprises dans l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC) nécessite la signature de conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Gradignan et Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention type de transfert de maîtrise d'ouvrage de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rcade entre la Ville de Gradignan et Bordeaux Métropole, annexée à la présente délibération

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des conventions pour les opérations prévues dans le cadre de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rode

Article 3 : d'autoriser la dépense et la recette sur l'opération 05P101O005, chapitre 4581 et 4582

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué, Monsieur Franck RAYNAL
DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024	